

DÉBALLEZ et CONTRÔLEZ

Votre produit en présence du livreur
avant de signer le bon

MÊME SI l'emballage est

INTACT

Ne pas signer sous la pression du livreur. S'il n'est pas d'accord, préciser le motif sur le bon de livraison:

“le livreur n'a pas souhaité assister au déballage lors de l'inspection du colis”

C'est votre droit et votre unique moyen de contestation en cas de dommage.

EN CAS DE DOMMAGE ?

RÉSERVES VALABLES = NOUVELLE LIVRAISON

1 - Refusez le produit et Écrivez : “REFUSÉ ABÎMÉ”

2 - Décrivez les dégâts sur le bon que vous signez

.....
RÉSERVES NON VALABLES = PAS D'ÉCHANGE POSSIBLE

N'écrivez pas et ne signez **jamais** le bon de livraison avec les mentions suivantes:

“Sous Réserve de déballage” ou “ emballage intact, produit abîmé”